YERRES

HÔTEL DE VILLE
Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/AT/CL

DECISION N° 2008 /163

Objet : Conventions de formation professionnelle conclues avec les CEMEA Ile de France, dans le cadre d'une formation sur le thème « Brevet d'aptitude aux fonctions de direction, BAFD 1»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT la participation de 2 agents employés à la mairie d'Yerres, à une formation qualifiante sur le thème «BAFD 1» du 19 au 27 mai 2008, pour une durée de 9 jours, soit 72 heures par personne,

CONSIDERANT que la proposition des CEMEA ILE DE France, sis au 51 rue Louis Braille – 94100 SAINT-MAUR correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

CONSIDERANT que les frais de formation sont exonérés de TVA,

DECIDE

De signer une convention de formation professionnelle avec les CEMEA ILE DE FRANCE précités, en vue d'une formation sur le thème «Formation BAFD 1», au profit de deux agents de la mairie d'Yerres moyennant une contribution financière de 661,00 € par personne soit une somme totale de 1332,00 €,

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2008.

Fait à Yerres, le 17 juin 2008

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) 91

Le Député -Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98